

1/ Compte-rendu du précédent conseil :

Le compte-rendu de la réunion du 03/09/2021 est validé à l'unanimité.

2/ Cérémonie du 11 novembre :

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'ensemble du déroulé de la cérémonie du 11 novembre à savoir : 10 h 45 rassemblement sur la place de la Mairie, 11 h 15 départ pour le monument aux morts, 11 h 30 Cérémonie Commémorative, 12 h vin d'honneur à la cantine. Il informe également le Conseil que l'association des Anciens Combattants de Nordausques a fusionné avec celle de Zouafques.

3/ Repas du 11 novembre- Validation du prix :

Le 11 novembre sera offert aux personnes âgées de 61 ans et plus, un repas à la salle. La possibilité est offerte aux personnes ne pouvant y assister, de venir retirer le plat principal.

75 personnes se sont inscrites pour le repas à la salle et 45 personnes viendront retirer le plat principal.

Monsieur le Maire informe le Conseil, que 4 devis ont été demandés (la table houloise, le Traditionnel, Boucherie Bove, Boucherie Leclercq Maxime, l'Entreprise de Monsieur HETRU). Seulement deux devis ont été réceptionnés (le Traditionnel et la Boucherie Leclercq).

C'est la boucherie Leclercq qui est retenue au prix de 25 € 50 le repas (le traiteur « le Traditionnel » était 4 € plus cher). Le repas se compose de : 10 mises en bouche, couscous, fromage et café gourmand.

A cela viendra s'ajouter les boissons, la tarte, le saucisson, les centres de tables et la décoration.

Les frais d'animation d'un montant de 750 € seront pris en charge par le Comité des fêtes.

Le Conseil fixe à 30 € la participation qui seront demandés aux personnes non-concernées par la gratuité et qui assisteront au repas. 10 € seront demandés à celles et ceux qui viennent récupérer le plat principal.

4/ Subventions :

APE (Association des Parents d'Élèves) : Monsieur le Maire rappelle que les écoles n'avaient pas utilisé tout leur budget en 2020, il restait 700 € qui a été reporté au budget 2021. Par courrier, l'équipe des enseignants a souhaité que cette somme soit attribuée à l'Association des Parents d'Élèves.

Le Conseil Municipal valide cette proposition et décide d'attribuer par le biais d'une subvention les 700 € à cette association.

FJEP et Football-club : Monsieur le Maire rappelle qu'il n'avait pas été attribué de subvention aux associations au BP 2021 car elles n'avaient pas fonctionné. Néanmoins, il avait été prévu de prendre en charge leurs frais fixes. Seules deux associations en ont fait la demande, le FJEP pour un montant de 85 € et le Football-club pour un montant de 792 €.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 85 € au FJEP et une subvention de 792 € au Football-club (Monsieur ERCKELBOUDT et Monsieur GHISKIER étant concerné, n'ont pas pris part à la décision).

5/ Modifications BP 2021 :

Suite aux décisions prises précédemment, le Conseil Municipal valide les modifications du BP 2021 suivantes :

Article 6067 : Fournitures scolaires : -700 €

Article 615231 : Entretien et réparation voiries : -877 €

Article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres : +1 577 €

6/ Illuminations de Noël et préparation du Marché de Noël :

a/ Illuminations de Noël :

Monsieur le Maire donne le détail des différentes illuminations qui seront installées pour les festivités de Noël à compter du 27 novembre 2021. Le Conseil valide le devis qui s'élève à 8000 € HT.

Des sapins seront comme l'an dernier offerts aux commerçants de la RD 943. Madame DUCROCQ Sabine est chargée de demander différents devis pour l'achat des sapins.

b/ Marché de Noël :

Un marché de Noël aura lieu place de la mairie le 18 décembre 2021, Monsieur le Maire informe le Conseil que 3 chapiteaux seront installés. Un chapiteau sera réservé au Comité des fêtes, les deux autres seront divisés en 6 cellules. Le FJEP et l'Atelier 801 occuperont chacun une cellule. 4 cellules restent à disposition gratuitement.

7/ Eglise -demande de subvention :

Monsieur le Maire donne lecture du devis établi par Madame THOMAS, Architecte, relatif à la phase 1 tranche zéro de restauration de la chapelle et travaux d'entretien de l'église d'un montant HT de 206 547 € (73 824 € HT pour l'église et 132 723 € HT pour la chapelle) et propose au Conseil Municipal d'effectuer des demandes de subventions auprès de la Région, du Département et de la fondation du Patrimoine. Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer ses demandes.

Monsieur le Maire fait part au Conseil de sa volonté de voir se créer une association de sauvegarde du patrimoine.

8/ Vidéo-protection -demande de subvention :

Monsieur le Maire informe le Conseil que certaines caméras ne sont pas bien positionnées (mauvais angle, mauvais placement). Celles positionnées sur la RD943 manquent d'un lecteur de plaques. Il précise que la rue de la panne et la rue du quimbergue ne sont pas équipées et que certaines caméras en filaire et 3 G dysfonctionnent très souvent. Il donne lecture des devis qu'il a fait établir par la SNEF et REPI pour le déplacement de certaines caméras et l'installation de nouvelles caméras. Le devis de la SNEF s'élève à 28 960 € avec étude de charge et le devis de REPI 25 725 € sans étude de charge.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer des demandes de subventions.

9/ Colis de Noël -Devis et validation du montant :

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020, 135 colis ont été distribués. Le colis pour une personne seule a coûté 38 € 08 et celui pour un couple 43 € 45. Il propose de fixer le crédit en 2021 à 45 € pour un couple et 35 € pour une personne seule. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

10/ Informations et questions diverses :

a/ Agrandissement de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire présente au Conseil les grandes lignes relatives à son projet d'agrandissement de la Maison des loisirs en 2023 et demande qu'une réflexion commune s'engage sur ce projet.

b/ Vérification des poteaux incendie :

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'ancienne municipalité avait conclu avec l'APAVE un contrat de vérification annuelle des poteaux incendie pour un montant de 1048 €. Il rappelle que la loi fait état d'un contrôle tous les trois ans. Il propose donc que ce contrôle soit effectué tous les 3 ans. Le Conseil valide cette proposition.

c/ Défense incendie :

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'installation de deux poteaux de défense incendie (rue de l'industrie et rue du plouy). Une subvention a été obtenue pour cette installation.

Il précise qu'il reste à consolider la défense incendie, impasse des libis et rue des moines.

d/ Projet de création d'une MAM :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité pour la création d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) dans le local du RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) moyennant un loyer du montant estimatif de 10 000 € par an. Des travaux d'aménagement seraient nécessaires mais subventionnés par la CAF. Actuellement, ce local est utilisé une fois par semaine par le RPE (Relais Petite Enfance) et était utilisé une fois par semaine par l'association des assistantes maternelles de Nordausques. Mais la loi ne les autorise plus à le faire. Monsieur le Maire demande au Conseil de réfléchir à cette demande.

Levée de séance : 21 h 14.

La Secrétaire de séance,
Mélanie TIBERGHEN.



Le Maire de Nordausques,
Gilles DEBOVE.